Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales et de la Santé, lance aujourd'hui le Plan national de lutte contre la maladie de Lyme et les maladies transmises par les tiques. Ce plan d'action a été présenté ce matin aux associations de défense des malades. Une concertation est engagée avec elles sur les modalités de mise en œuvre des mesures. Par cette initiative, la ministre répond aux besoins de prise en charge des malades, renforce les outils de prévention et d'information, et développe la recherche sur cette maladie. Elle poursuit les actions engagées depuis 2012 pour lutter contre cette maladie.

Marisol TOURAINE a déclaré : « Ce plan vise à éviter le sentiment d'abandon et l'errance thérapeutique auxquels sont confrontés des malades de Lyme. Il permet de mieux comprendre la maladie, de soigner plus efficacement les patients et de mobiliser tous les outils disponibles pour prévenir la maladie. »

Le Plan national de lutte contre la maladie de Lyme renforce l'information de la population et des professionnels de santé pour prévenir l'apparition de nouveaux cas :

· installation par l'Office national des forêts (ONF) et Santé publique France de panneaux d'information pour les promeneurs et les randonneurs à l'entrée des forêts ;

· mise en place d'une application sur « smartphone » permettant de signaler la présence de tiques, à l'instar du dispositif existant pour les moustiques ;

· amplification des actions d'information à destination de la population, et de formation des professionnels de santé, sur les maladies transmises par les tiques (affiches, dépliants, etc.).

Le Plan améliore le diagnostic et la prise en charge des malades pour mettre fin à l'errance médicale :

· mise à disposition des médecins d'un bilan standardisé décrivant la liste des examens permettant un diagnostic complet chez toute personne présentant des symptômes évocateurs ;

· mise en place d'un protocole national de diagnostic et de soins (PNDS), élaboré en lien avec les associations, pour assurer une prise en charge standardisée et remboursée des malades sur l'ensemble du territoire ;

· ouverture en 2017 de centres de prise en charge spécialisés, regroupant toutes les spécialités impliquées : ces centres seront également un lieu de formation des professionnels.

Le Plan mobilise la recherche afin d'améliorer les connaissances sur la maladie de Lyme et les autres maladies transmises par les tiques :

· encourager la mise en place d'une cohorte, constituée des patients suivis dans les centres de

prise en charge spécialisés, pour améliorer les connaissances scientifiques sur la maladie ;

· développement de recherches autour du diagnostic par l'Institut Pasteur ;

· conduite de recherches approfondies dans le cadre d'« OH ! TICKS », programme visant à mieux connaître l'ensemble des maladies transmises à l'homme par les tiques, à identifier les symptômes cliniques et à fournir des outils pour une meilleure prise en charge des malades.

Fiche de synthèse du Plan national de lutte contre la maladie de Lyme